

**Agent de Surveillance de la Voie publique (H/F)**

**Catégorie : C**

**Cadres d’emploi : ADJOINT TECHNIQUE**

**Descriptif de l'emploi :**

La Commune de Cabannes (4 500 hab.) en situation de croissance démographique, recherche un A.S.V.P pour renforcer son effectif de 3 policiers municipaux. Placé sous l’autorité du Maire et du Responsable du poste de Police Municipale, l’Agent(e) de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sureté, de la sécurité et de la salubrité publique, en assurant une relation de proximité avec la population.

**Missions principales :**

Objectif principal du poste :

Veille et prévention en matière du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques,

Il constate les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques)

Surveillance aux entrées et sorties des écoles

Relation de proximité avec la population

Missions générales du poste :

Exécution des missions confiées par sa hiérarchie conformément aux textes et lois en vigueur

Surveillance aux entrées et sorties des écoles

Informer préventivement les administrés de la législation en vigueur

Effectuer l’îlotage dans les divers secteurs de la ville ainsi que la surveillance des foires et du marché

Relever les infractions aux dispositions du Code de la route concernant l’arrêt et le stationnement des véhicules

sur le territoire communal, notamment sur et aux abords du centre-ville.

Accueillir et orienter le public, lui apporter des réponses adaptées.

Porter des plis, procéder aux affichages en mairie et sur le territoire communal.

Gestion des objets trouvés.

Assister les policiers municipaux pour la vidéoprotection

Participer au traitement des véhicules épaves, ventouses et localisés ainsi que des dépôts sauvages

Intervenir ou alerter dans le cas de constats de situation de mise en péril des personnes ou des biens

Relevé des détériorations du domaine public

Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies

Réaliser les Opérations Tranquillité Vacances

Etablir les comptes-rendus d’activité

Participer à l’animation et au maintien opérationnel du plan communal de sauvegarde.

**Système relationnel :**

**Interne :**

En sa qualité d’A.S.V.P. placé sous l’autorité judiciaire du Maire,

Placé sous l’autorité managériale de la DGS et du Chef de Service Police Municipale,

Relation avec l’ensemble des services de la Collectivité,

Agents de police municipale.

**Externe :**

La population,

Collaboration avec les services de police municipale limitrophes, les forces de sécurité de l’Etat, la Préfecture, les

Pompiers,

Services judiciaires,

Affaires sociales,

Communauté d’agglomération de rattachement,

Réseau de prévention de la délinquance,

Fourrières automobiles et animales.

**Temps de travail :** Temps complet sur 36h00 avec RTT- Possibilité ponctuelle de travail en soirée

**Rémunération :**

* Rémunération : Statutaire + régime indemnitaire + CIA + prime annuelle (sous condition)
* Avantages sociaux : CNAS + Chèque CADHOC + CET + titres restaurant (sous condition) participation employeur prévoyance et mutuelle

**Poste à pourvoir à partir du 1er juillet 2025**